



Conseil économique et social

Distr. générale
23 juin 2014
Français
Original : anglais

Session de 2014

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau :

**Forum pour la coopération
en matière de développement**

Lettre datée du 19 juin 2014, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Colloque de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, tenu à Montreux (Suisse) les 24 et 25 octobre 2013, sur le thème : « La coopération au service du développement pour l'après-2015 : un développement durable pour tous » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil, au titre du point 5 b) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(Signé) Paul Seger

* [E/2014/1/Rev.1](#), annexe II.



**Annexe à la lettre datée du 19 juin 2014 adressée au Président
du Conseil économique et social par le Représentant permanent
de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport sur les travaux du Colloque de haut niveau
du Forum pour la coopération en matière de développement,
tenu à Montreux (Suisse) les 24 et 25 octobre 2013,
sur le thème : « La coopération au service du développement
pour l'après-2015 : un développement durable pour tous »**

I. Introduction

1. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a organisé à Montreux (Suisse), en collaboration avec le Gouvernement suisse, un colloque de haut niveau dans la perspective du quatrième Forum pour la coopération en matière de développement, qui se tiendra à New York les 10 et 11 juillet 2014. Cette manifestation était consacrée aux répercussions sur cette coopération, d'un programme de développement axé sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable et applicable à tous les pays. Il s'agissait de la première grande rencontre multipartite tenue depuis la manifestation spéciale organisée en septembre 2013 par le Président de l'Assemblée générale, à l'issue de laquelle les États Membres ont lancé un appel en faveur d'un programme unifié et universel de développement pour l'après-2015.

2. Ce colloque a réuni plus de 150 participants de haut niveau représentant un large éventail d'acteurs et notamment des experts du développement et de l'environnement. En marge de la manifestation se sont tenues plusieurs réunions préalables ou parallèles à l'intention des acteurs de la société civile, des parlementaires et de représentants suisses concernés par la coopération au service du développement. Des partenaires de la coopération Sud-Sud se sont réunis parallèlement au colloque pour faire avancer les travaux du groupe restreint de partenaires du Sud et le Groupe consultatif du Forum pour la coopération en matière de développement a tenu une réunion de préparation du Forum de 2014.

3. Le colloque a fait fond sur l'idée d'un renouvellement du partenariat mondial pour le développement pour l'après-2015, issu du colloque de haut niveau qui s'est tenu du 5 au 7 juin 2013 à Addis-Abeba, et sur les travaux d'une manifestation organisée parallèlement à la session de fond de 2013 du Conseil économique et social^a. Ses conclusions alimenteront les travaux du Forum pour la coopération en matière de développement de 2014 et la réflexion en cours sur le programme mondial de développement pour l'après-2015. Le colloque a également préparé le terrain pour celui organisé les 20 et 21 mars 2014 à Berlin (et ses réunions

^a Les documents de référence établis par le Département des affaires économiques et sociales ont servi de point de départ aux discussions, ainsi que les trois études analytiques suivantes : « Cooperation for sustainable development: critical challenges for development cooperation in a post-2015 world » de Andrew Rogerson et Jonathan Glennie (Overseas Development Institute, Londres), « Public aid as a driver for private investment », d'Iliana Olivié et Aitor Pérez (Real Instituto Elcano, Madrid) et « The post-2015 sustainable development agenda: implications for development cooperation », de Kate Higgins et Shannon Kinderay (Institut Nord-Sud, Ottawa).

informelles préalables le 19 mars), sur le principe de responsabilité et l'efficacité de la coopération au service du développement pour l'après-2015.

4. La section II du présent rapport résume les principales conclusions du colloque, tandis que la section III expose plus en détail le contexte évolutif dans lequel s'inscrit la coopération au service du développement, la nécessité d'un nouveau partenariat mondial pour l'après-2015, le rôle de la coopération au service du développement dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, notamment pour ce qui est des ressources nécessaires, et le suivi et la responsabilisation en tant qu'instruments déterminants de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

II. Principales conclusions du colloque

5. En matière de coopération pour le développement, le schéma traditionnel Nord-Sud est en train de perdre du terrain. La durabilité, qui n'est plus seulement un problème environnemental, risque de devenir la pierre angulaire du futur programme de développement pour l'après-2015. Il est urgent de tenir compte de cette évolution et d'adopter une autre optique de la coopération internationale dans ce domaine.

6. Un programme innovant implique une aide d'une ampleur et d'une portée nouvelles. Il est nécessaire de mettre en place un nouveau partenariat mondial reposant sur la synthèse des orientations arrêtées à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et de celles définies à la Conférence de Rio sur le développement durable ainsi que les moyens de mise en œuvre, avec comme point de départ le Consensus de Monterrey.

7. Toutes les parties prenantes doivent tirer parti de la coopération au service du développement, notamment les populations et pays pauvres et particulièrement vulnérables. Les pays les moins avancés ou à revenu intermédiaire auront encore besoin d'être aidés, mais différemment. L'aide internationale est nécessaire, à la fois pour réaliser pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement et pour s'attaquer aux nouveaux problèmes planétaires.

8. Il reste essentiel de viser, comme le préconise l'ONU, un niveau d'aide publique au développement atteignant 0,7 % du revenu national brut, mais même si les engagements déjà pris dans ce domaine étaient honorés, ils seraient loin de suffire à la mise en œuvre du programme mondial de développement.

9. Aujourd'hui, la coopération au service du développement n'est pas uniquement une affaire de relations intergouvernementales Nord-Sud ou Sud-Sud, et encore moins une question d'aide. Il faut plutôt favoriser et soutenir le développement que l'imposer. Il s'agit de faire participer les acteurs du développement à un certain nombre de partenariats spécialement adaptés.

10. Les modalités de la coopération devraient évoluer avec les nécessités du développement. L'aide doit être modulable et tenir compte des besoins et des priorités du pays concerné. Pour mettre en œuvre le programme, il est essentiel de prévoir des mesures d'incitation à l'intention des différents acteurs, notamment ceux du secteur privé.

11. Pour garantir un développement durable, il sera nécessaire de vérifier le respect des différents engagements de coopération au moyen d'un mécanisme commun mais différencié. Un tel mécanisme devra se préoccuper davantage de la manière de promouvoir le développement partagé et de garantir l'efficacité de la coopération.

12. Les gouvernements ne pouvant à eux seuls opérer le changement nécessaire, il faudra que tous les acteurs concernés construisent ensemble un partenariat mondial novateur et dynamique, dans un véritable esprit d'échange.

13. S'il est peu probable que les multipartenariats remplacent les partenariats intergouvernementaux, il n'en est pas moins vrai qu'ils sont appelés à prendre encore plus d'importance dans la mesure où, à l'instar des initiatives récentes du Secrétaire général, ils ont prouvé leur forte capacité à mobiliser un grand nombre d'acteurs.

14. La franchise des discussions de Montreux a montré que les différents protagonistes étaient prêts à remettre en question certaines bases de la coopération au service du développement. Il semble donc possible d'envisager, pour l'après-2015, un cadre de financement à la hauteur d'un programme de développement innovant, unifié et universel.

III. Compte rendu détaillé

A. Un contexte en mutation

Admettre qu'un changement de perspective est nécessaire

15. **Faire en sorte que tous appréhendent les changements en cours et en apprécient la portée.** Nous devons prendre acte de la portée, de l'ampleur et des conséquences des changements intervenus au cours des 10 à 15 dernières années et comprendre que les ajustements marginaux ne sont désormais plus suffisants pour aller de l'avant.

16. **Dépasser la notion de solidarité et concevoir un programme d'intérêt commun.** La solidarité continue de jouer un rôle déterminant dans l'engagement des pays sur la voie de la coopération. Dans ce monde de plus en plus mondialisé et interdépendant, le programme de développement à venir répond à des préoccupations et intérêts communs. Aujourd'hui, les intérêts particuliers sont souvent étroitement liés à la mise en place d'un tel programme. L'intérêt collectif est par conséquent indissociable de l'intérêt individuel.

S'interroger sur la portée de la coopération au service du développement pour l'après-2015

17. **Comprendre que la coopération au service du développement doit s'adapter aux nouveaux défis dans ce domaine, tout en s'efforçant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement qui ne le seraient pas encore.** Il faudra donner à la coopération les moyens de faire face aux défis émergents que représentent la nouvelle carte de la pauvreté, l'augmentation des inégalités, le chômage élevé, la mondialisation galopante et le besoin croissant d'un traitement collectif des problèmes mondiaux.

18. Comprendre que le fait de placer le développement durable au cœur du programme de développement pour l'après-2015 implique un recentrage des activités de développement. L'élimination de la pauvreté, dans tous ses aspects, demeurera la priorité absolue du programme de développement pour l'après-2015. Dans le même temps, du fait de la place centrale qui sera faite au développement durable dans ce programme, le cadre traditionnel de la coopération devra être considérablement élargi.

S'interroger sur le rôle de la coopération au service du développement pour l'après-2015

19. Comprendre le rôle important joué par la coopération pour faire avancer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. La coopération au service du développement peut contribuer à mettre au point des solutions collectives aux problèmes relatifs au développement durable. Elle peut être facteur d'intégration en regroupant des approches et des acteurs différents au sein de multipartenariats dans le cadre du partenariat mondial pour le développement.

20. Tenir compte du fait que le rôle de la coopération au service du développement diffère d'un groupe de pays à l'autre. Pour les pays tributaires de l'aide, notamment les moins avancés d'entre eux et ceux qui sortent d'un conflit, la coopération continuera de jouer un rôle important en comblant les déficits de financement et en stimulant l'adoption de mesures favorisant le développement. Pour les autres, en particulier les pays avancés et les grands pays à revenu intermédiaire, elle joue essentiellement un rôle de catalyseur et contribue à encourager l'adoption de mesures favorisant l'accélération du développement.

Trouver des moyens efficaces de diversifier les acteurs du développement

21. La coopération est aujourd'hui bien plus qu'une relation entre États et ne se limite pas à l'aide au développement. Bien que la plupart des populations pauvres vive toujours dans les pays émergents et à revenu intermédiaire, ceux-ci jouent un rôle moteur dans la coopération. La société civile, en tant qu'apôtre et en tant qu'acteur du développement sur le terrain, prend une part de plus en plus active. Les fondations philanthropiques et le secteur privé sont également de plus en plus impliqués. Il est essentiel, pour la bonne réalisation du programme pour l'après-2015, d'obtenir la participation des acteurs du développement à une série de partenariats fondés sur un véritable échange.

Envisager de nouveaux modes de coopération

22. Adopter une approche à long terme et prendre en compte les facteurs structurels en vue de parvenir au développement durable. En raison de l'accent mis sur le développement durable, il est d'autant plus impératif de lutter contre les obstacles systémiques et de s'attaquer aux problèmes structurels du développement si l'on veut obtenir rapidement des résultats.

23. Renforcer la prise en main du développement par le pays, en s'inspirant des enseignements tirés de l'expérience. La coopération au service du développement doit être maîtrisée et gérée localement et appuyer des démarches adaptées, conformes aux stratégies de développement nationales. Une programmation minutieuse et une approche participative peuvent contribuer à établir

un lien entre les grands projets nationaux et les instances régionales, nationales et locales. La bonne gouvernance est primordiale, dans les pays partenaires comme dans les pays de programme.

24. Admettre qu'il n'existe pas de solution toute faite. La coopération doit être suffisamment souple pour adopter les solutions à chaque problème. Bien que le programme de développement pour l'après-2015 s'inscrive dans une vision planétaire, le partenariat mondial doit tenir compte des priorités, des besoins et des situations nationales. Il doit ainsi promouvoir l'implication directe et viser à renforcer les capacités nationales des pays en développement et les organisations et autorités locales.

Faire en sorte que les discussions intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 tiennent compte des nouvelles réalités du terrain

25. Le programme de développement pour l'après-2015 doit correspondre aux réalités d'aujourd'hui. Les consultations devraient permettre aux différents acteurs du terrain de se faire entendre. Pour que le programme soit mis en œuvre efficacement, l'ONU elle-même devra aussi s'adapter, tant au niveau de ses activités opérationnelles que du fonctionnement de ses organismes à l'échelle mondiale.

B. Un nouveau partenariat mondial pour l'après-2015

S'orienter vers un cadre de financement unifié, en prenant Monterrey comme point de départ

26. Dépasser le cadre du Consensus de Monterrey. Le nouveau partenariat mondial doit tirer profit de l'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et être à la hauteur de la dimension novatrice du programme de développement pour l'après-2015. Il doit non seulement faire fond sur le Consensus de Monterrey, mais encore le dépasser pour ce qui est de l'intégration des divers groupes d'acteurs et des sources et modalités d'aide au développement utilisées.

27. S'acheminer vers un cadre de financement unifié. Le programme de développement pour l'après-2015 doit bénéficier d'un cadre de financement unique, homogène et global. Cela veut dire qu'il faut mettre en place un nouveau partenariat mondial de portée générale reposant sur la synthèse des orientations arrêtées à Monterrey et à Rio. Un cadre de financement unifié sera l'instrument d'une démarche cohérente, globale et prospective pour lutter contre la pauvreté et aborder les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Évoluer vers un partenariat mondial dans le cadre duquel les différents acteurs seraient sur un même pied d'égalité

28. Abandonner toute relation passive entre donateurs et bénéficiaires. Le nouveau partenariat mondial doit être ouvert, transparent et véritablement sans exclusive, de façon à ce que les différents acteurs soient davantage à égalité et tirent profit de leurs atouts respectifs. La contribution de tous les acteurs, traditionnels ou autres, relevant de l'exécutif ou pas, doit être valorisée.

S’employer à mettre en place un cadre de financement ancré dans des valeurs et des principes fondamentaux communs

29. **Élaborer une approche commune des valeurs et principes fondamentaux du cadre de financement pour l’après-2015.** Il sera plus facile de trouver un accord sur un cadre de financement pour l’après-2015 si l’on adopte une approche commune des valeurs et principes fondamentaux qui le sous-tendent. Pour que cette vision commune s’appuie sur des bases solides tout au long du processus de l’après-2015, il est impératif de promouvoir la confiance réciproque et de favoriser l’apprentissage mutuel.

Renforcer les multipartenariats mondiaux existants et en créer de nouveaux

30. **Renforcer les multipartenariats mondiaux existants et en créer de nouveaux.** Les partenariats mondiaux redynamisés doivent être complétés par des multipartenariats mondiaux. Les partenariats mondiaux, qui sont portés par des coalitions volontaires, ont montré leur efficacité face aux enjeux du développement. L’ONU peut jouer, dans ce cadre, un rôle de facilitateur non négligeable. Elle peut contribuer à associer les différents acteurs étatiques et non étatiques au sein d’un programme établi d’un commun accord.

Garantir la cohérence des politiques et un environnement porteur

31. **Renforcer la cohérence des politiques pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement durable.** La cohérence des politiques renvoie à la compatibilité des règles applicables, à l’échelle mondiale, au commerce, aux capitaux, à la technologie, à la sécurité alimentaire, à l’accès aux marchés et à la gestion des connaissances. Cette cohérence devient d’autant plus indispensable que l’on s’achemine vers un programme de développement mondial unifié et que les pays concernés cherchent à s’affranchir davantage de l’aide.

32. **Œuvrer de concert à l’instauration d’un environnement porteur à l’échelle mondiale.** Il s’agit notamment de lutter contre les flux financiers illicites, de faire prévaloir un système de réglementation du commerce équitable et de favoriser la réglementation des activités financières. Cela implique également le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du nouveau programme, la collecte des données et le suivi de la mise en œuvre. Il faudra également s’intéresser à la soutenabilité de la dette et à certaines questions systémiques telles que la réforme des institutions financières internationales.

33. **Aborder conjointement la coopération au service du développement et les changements climatiques.** Alors que les changements climatiques menacent de plus en plus de réduire à néant les acquis durement obtenus du développement, il semble de plus en plus irréaliste de continuer à dissocier ce problème de la coopération au service du développement et il est nécessaire de prendre les devants. Les écarts de codification dans ces deux domaines doivent être recensés et les méthodes statistiques doivent être révisées afin d’évaluer l’additionnalité des fonds dans le cadre d’objectifs planétaires tels que la lutte contre les changements climatiques. Ces deux éléments seront essentiels face au problème que pose le détournement de plus en plus important de l’aide destinée aux priorités nationales de développement vers l’action relative aux biens publics mondiaux (par exemple les changements climatiques, la migration et la protection de la biodiversité).

C. Le rôle de la coopération au service du développement dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015

Tirer parti de l'expérience acquise dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

34. Examiner les données d'expérience acquises dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin d'orienter les fonds vers les domaines où ils ont la plus grande incidence sur le développement. Cette expérience devrait contribuer à une meilleure affectation et à une utilisation plus efficace des ressources à l'avenir. Pour élaborer une stratégie de financement du programme de développement pour l'après-2015, il faudrait évaluer comment et dans quels cas les flux financiers tels que l'aide publique au développement ont permis de progresser dans la réalisation des buts et objectifs de développement.

35. Adopter une démarche axée sur l'être humain pour faire en sorte que les ressources continuent de bénéficier aux plus pauvres. Le solide consensus en faveur de la mise en place d'un cadre de financement unique pour le programme de développement pour l'après-2015 vise notamment à faire en sorte que les ressources nécessaires soient allouées à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Une démarche axée sur l'être humain permet de garantir que les ressources sont orientées vers les domaines où elles sont les plus nécessaires et où elles auront la plus grande incidence.

Examiner les outils de la coopération au service du développement

36. Examiner les outils disponibles, à la lumière de l'évolution des problèmes de développement. Il est notamment nécessaire de mettre davantage l'accent sur les outils qui favorisent la recherche de solutions intégrées, la prise en compte des trois dimensions du développement durable et la justice intergénérationnelle. La coopération au service du développement continuera de s'appuyer sur les stratégies nationales, qui sont les principaux outils permettant de garantir que les mesures prises au niveau national correspondent aux objectifs mondiaux, mais il faudra également mettre en place des mécanismes pour faire face aux nouveaux problèmes mondiaux de développement, comme l'indivis mondial.

37. Examiner les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de développement durable pour l'après-2015. Une combinaison de ressources privées et publiques provenant de flux financiers nationaux et internationaux sera nécessaire pour répondre aux besoins de financement liés au développement durable, qui sont importants et ne cessent de croître. Il faudrait non seulement mobiliser de nouvelles ressources mais aussi vérifier si les ressources actuelles sont utilisées à bon escient.

38. Réévaluer l'équilibre entre les besoins de financement à court terme et à long terme. Mettre davantage l'accent sur le développement durable exige d'accorder plus d'attention au financement à long terme, qui est essentiel pour surmonter les obstacles structurels. L'équilibre entre les ressources financières à court terme et à long terme devra être examiné à la lumière du nouveau programme.

Faire en sorte que les fonds soient bien ciblés pour qu'ils aient la plus grande incidence possible sur le développement

39. **Utiliser les ressources publiques pour combler les déficits de financement dans les domaines où elles ont la plus forte incidence possible sur le développement.** Les domaines prioritaires pour les fonds publics sont notamment les services sociaux et les biens publics mondiaux, qui sont insuffisamment financés; en effet, les investissements dans ces domaines génèrent des bénéfices pour la société mais leur rendement est faible pour les investisseurs. Comme les besoins sont plus importants que les ressources disponibles, les investissements publics devraient également être orientés vers les domaines où ils peuvent mobiliser des ressources privées supplémentaires.

40. **Continuer d'appuyer les pays les plus en difficulté.** Nombre des pays les plus vulnérables, notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, ont de grandes difficultés à mobiliser d'autres sources de financement du développement, notamment les ressources nationales et les investissements extérieurs issus du secteur privé. Ces pays auront besoin d'un appui continu par l'entremise de financements publics.

41. **Fournir un appui aux pays à revenu intermédiaire pour leur éviter de retomber dans l'engrenage de la pauvreté.** Il leur faudra également un soutien international pour leur éviter de retomber dans la pauvreté à la suite de leur reclassement. Le renforcement des capacités et le transfert de technologie seront essentiels pour aider ces pays à favoriser une croissance verte et à faire face aux inégalités croissantes.

Tirer pleinement parti des possibilités offertes par les ressources nationales, qui sont constantes et prévisibles, en améliorant la mobilisation de ces ressources

42. **Prendre conscience que les ressources nationales sont la plus importante source de financement du développement.** En renforçant la mobilisation des ressources nationales, les pays pourront tirer parti de sources prévisibles de financement du développement, dont le besoin se fait fortement sentir, pour mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. Étant donné que le montant de l'aide publique au développement devrait stagner, voire continuer à diminuer au cours des prochaines années, il sera capital de mobiliser les sources nationales de financement du développement pour répondre aux besoins financiers supplémentaires d'un programme porteur de changement et ambitieux pour l'après-2015.

43. **Faire face aux autres difficultés rencontrées dans l'exploitation des ressources nationales.** Les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment ceux qui sortent d'un conflit, éprouvent plus de difficultés à mobiliser des ressources nationales du fait en particulier de l'évasion et de la fraude fiscales, de la démotivation des contribuables, de la mauvaise gouvernance, du faible volume de déclarations de revenus dû à une assiette fiscale étroite, de la mauvaise administration fiscale, de la diminution des recettes perçues au titre de la taxe sur la valeur ajoutée en raison d'un recouvrement irrégulier et de la pression exercée sur les recettes fiscales par la libéralisation du commerce.

44. Investir davantage dans le renforcement des institutions et de la gouvernance. Il faudra renforcer les institutions et la gouvernance pour pouvoir mobiliser les ressources nationales. Jusqu'à présent, les bailleurs d'assistance bilatérale n'ont pas vraiment mis l'accent sur le renforcement de la capacité des pays de mobiliser leurs ressources nationales, et il faudrait y consacrer davantage de fonds. Néanmoins, le fait de renforcer en priorité cette capacité devrait entraîner un regain d'attention pour les autres défis nationaux en matière de développement, et non les faire perdre de vue.

Comprendre que l'aide publique au développement joue toujours un rôle important

45. Tenir les engagements contractés, notamment l'engagement pris par les pays développés de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. L'aide publique au développement a diminué pendant deux années consécutives après avoir culminé en 2010. Elle représente 0,29 % du revenu national brut des donateurs qui sont membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, soit un pourcentage nettement inférieur à l'objectif de 0,7 % fixé par l'Organisation des Nations Unies.

46. Comprendre que, bien qu'elle soit de plus en plus éclipsée sur le plan quantitatif par les flux financiers privés, l'aide publique au développement demeure une source de financement importante, en particulier pour les pays les plus vulnérables. En effet, elle représente environ la moitié du financement extérieur disponible pour combler le déficit d'épargne mais se distingue aussi par la priorité qu'elle accorde aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. La stagnation prévue de l'aide publique au développement entre 2014 et 2016, en particulier dans les pays les plus pauvres et qui ont les plus grandes lacunes en matière de développement, est donc une source de préoccupation.

47. Faire en sorte que l'aide soit mieux adaptée aux besoins des pays. Actuellement, l'allocation de l'aide est bien trop souvent dictée par des considérations d'économie politique. L'aide publique au développement devrait cibler des zones géographiques et thématiques qui sont peu susceptibles d'attirer d'autres sources de financement. Cela signifie que, tout en continuant de porter sur les questions sociales, l'aide devrait cibler de plus en plus les questions d'intérêt mondial, qui génèrent des bénéfices pour la société mais dont le rendement est faible pour les investisseurs.

48. Utiliser l'aide publique au développement comme catalyseur pour mobiliser d'autres sources de financement et réduire par là même la dépendance des pays à l'égard de cette aide. En renforçant les capacités et les institutions, la coopération au service du développement peut aider les pays à utiliser plus efficacement les ressources extérieures, et à devenir plus attractif pour ce type de coopération. Le renforcement des capacités nationales peut aussi contribuer à favoriser la mobilisation des ressources nationales et à lutter contre les flux financiers illicites.

Comprendre que les banques régionales de développement et les mécanismes régionaux de mise en commun des réserves jouent un rôle de plus en plus important en faveur du développement

49. **Prendre conscience du rôle toujours plus important des banques régionales de développement.** Les banques régionales et les institutions de financement du développement ont joué un rôle de plus en plus grand ces dernières années en termes de prêts et d'élaboration de cadres réglementaires. Elles ont également fourni des services à des secteurs plus diversifiés et joué un rôle anticyclique essentiel pendant la crise financière.

50. **Comprendre que l'équilibre de la balance des paiements est essentiel pour les pays qui veulent réduire la pauvreté.** Pour atténuer les chocs extérieurs, plusieurs régions ont mis en place des mécanismes régionaux de mise en commun des réserves qui fournissent un appui à la balance des paiements pendant les crises et complètent ainsi les mécanismes anticycliques mondiaux. En donnant aux pays une plus grande marge de manœuvre, ces mécanismes leur permettent d'amortir l'incidence négative qu'ont les chocs extérieurs sur le développement.

51. **Prendre conscience du rôle toujours plus important des partenaires du Sud dans la coopération au service du développement.** La coopération Sud-Sud est rapidement devenue une source importante de financement du développement. Davantage d'informations sont néanmoins nécessaires pour mieux comprendre son incidence sur le développement et pour évaluer ses principes et ses caractéristiques principales. Le Forum pour la coopération en matière de développement pourrait jouer un rôle et encourager les partenaires du Sud à améliorer leur base d'informations en soutenant l'analyse et le dialogue au sujet de la coopération Sud-Sud.

52. **Élaborer collectivement une stratégie de financement pour les biens publics mondiaux.** Une stratégie de financement des biens publics mondiaux doit faire partie intégrante du cadre de financement d'un programme de développement pour l'après-2015 qui vise l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Les sources de financement international destinées aux questions d'intérêt public et les fonds mondiaux spécifiquement consacrés aux questions de viabilité mondiale pourraient être utilisés pour financer les biens publics mondiaux. Cela signifie que certains engagements bilatéraux devraient évoluer pour devenir des accords multilatéraux de financement des biens publics mondiaux.

53. **Étudier le cas de la sécurité alimentaire comme un exemple innovant de la manière dont les biens publics mondiaux pourraient être gérés et financés.** La réponse apportée à la crise alimentaire internationale fournit un exemple précis de la manière dont différents acteurs peuvent s'entendre sur des principes, apporter des ressources et relever des défis de développement particuliers. Cet exemple montre également que le financement du développement durable devrait être utilisé parallèlement sur deux plans, pour répondre aux besoins immédiats et pour renforcer les capacités et stimuler les investissements en vue de promouvoir le développement à long terme.

Comprendre que l'investissement privé joue un rôle de plus en plus important en faveur du développement

54. **Prendre conscience que le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans le financement du développement.** Au cours des dernières années, l'investissement privé a devancé les ressources publiques. Les ressources provenant du secteur privé sont désormais largement considérées comme une source de financement de plus en plus importante pour le programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs acteurs du secteur privé dépassent le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, ont commencé à intégrer des objectifs de développement dans leurs stratégies commerciales.

55. **Examiner les préoccupations exprimées au sujet de l'utilisation de l'aide comme catalyseur pour le financement du développement.** La mobilisation du secteur privé en faveur du développement s'est également traduite par la prise en compte d'intérêts commerciaux centrés sur les bénéfices et non sur les besoins du développement. Avant d'envisager de confier un plus grand rôle au secteur privé dans la coopération au service du développement, il faut bien comprendre comment il peut contribuer au mieux à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. La contribution du secteur privé ne peut pas remplacer le rôle que joue l'État pour instaurer un cadre réglementaire favorable et garantir l'accès aux services et biens publics essentiels.

56. **Prendre conscience que, s'il joue un plus grand rôle, le secteur privé sera davantage tenu de rendre compte des résultats obtenus en matière de développement.** Jouer un rôle plus important dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 suppose pour les entreprises du secteur privé d'assumer des responsabilités plus grandes, d'intégrer des objectifs de développement durable dans leurs activités de base et d'être davantage tenues d'obtenir des résultats en matière de développement. Il est notamment essentiel pour les entreprises concernées de communiquer des informations sur leurs contributions au développement durable et d'intégrer ces informations dans leurs rapports périodiques. Un tel cadre d'établissement de rapports garantit la transparence en ce qui concerne les retombées positives et négatives de l'investissement privé.

57. **Mettre en place un solide cadre réglementaire, au-delà de la responsabilité sociale des entreprises, pour faire en sorte que les investissements du secteur privé contribuent également au développement.** Dans tous les cas où l'aide est utilisée pour mobiliser des ressources privées, il faut établir un cadre réglementaire solide pour remédier aux défaillances du marché. Ce cadre permettra de faire en sorte que l'argent public utilisé pour mobiliser des ressources privées ait le même effet sur le développement, voire une incidence plus grande que s'il avait été consacré directement à une cause sociale spécifique.

58. **Examiner l'incidence de l'investissement étranger direct sur le développement.** L'investissement privé peut favoriser la transformation économique. En promouvant l'innovation et en facilitant le transfert de technologie, il peut contribuer à créer des emplois et à favoriser la croissance verte. Lorsque l'aide publique au développement est utilisée comme catalyseur de l'investissement, il est important de s'assurer qu'elle ne sert pas à encourager des investissements déjà garantis quel que soit le cas.

59. **Améliorer la prévisibilité des investissements du secteur privé.** Les investissements du secteur privé varient souvent fortement en fonction de la situation des marchés. Il faudrait donc mettre en place des mécanismes d'atténuation des risques et des plans approfondis d'investissement et faire en sorte que les rendements soient plus prévisibles pour rendre l'environnement économique propice et garantir la constance des flux issus du secteur privé. Il faudra pour cela des institutions efficaces, des systèmes de gouvernance solides et un système de contrepoids propre à encadrer les acteurs privés.

D. Le suivi et la responsabilisation en tant qu'instruments déterminants de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015

60. **Mettre en place un cadre solide, intégré et associant toutes les parties au niveau mondial pour suivre et analyser les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015.** Lors du colloque, un appel a été lancé en faveur d'un cadre mondial solide, intégré et associant toutes les parties destiné à faciliter la collecte et l'échange fructueux de données et à demander des comptes aux différents acteurs. Un tel mécanisme doit fournir le cadre et les ressources nécessaires à la participation de la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux.

61. **Tirer parti de l'expérience acquise dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.** On considère souvent que l'absence d'un cadre effectif et la dispersion des initiatives qui en résulte comptent parmi les principaux facteurs qui permettent d'expliquer les manquements observés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des cadres efficaces de suivi et de responsabilisation sont nécessaires pour l'ensemble du programme de développement pour l'après-2015. Le Forum pour la coopération en matière de développement, en particulier, peut apporter de la valeur ajoutée au suivi de la coopération au service du développement et au partenariat mondial pour le développement.

62. **S'appuyer sur le principe « pas de décision nous concernant sans nous ».** L'approche traditionnelle qui met l'accent sur la responsabilisation des donateurs et des bénéficiaires devrait être élargie pour mieux tenir compte du rôle de plus en plus actif d'un large éventail d'acteurs du développement. L'après-2015 sera également l'occasion de comprendre et d'intégrer plus efficacement le rôle que jouent les administrations locales, les parlements et l'ensemble des citoyens.

63. **Exploiter et renforcer les mécanismes de responsabilité mutuelle en vigueur.** Tout dispositif de responsabilisation de la coopération au service du développement pour l'après-2015 devrait être représentatif des différents niveaux de responsabilisation (local, national, régional et mondial). D'après certaines études, les parlements, la société civile et les fondations, lorsqu'ils étaient efficacement intégrés aux mécanismes nationaux de responsabilité mutuelle, ont joué un rôle capital dans la promotion de la responsabilité mutuelle. L'expérience montre que la méthodologie appliquée dans le cadre des mécanismes de responsabilité est aussi essentielle pour la réussite de différents mécanismes.

64. **Tirer parti de l'expérience acquise dans la mise en place des mécanismes régionaux de responsabilité.** Les processus régionaux sont importants pour évaluer les finances publiques, l'aide extérieure, la transparence et la coordination. De

précieux enseignements sont à tirer des mécanismes régionaux de suivi tels que le Pacte de Cairns pour le renforcement de la coordination du développement dans la région du Pacifique et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Le Forum pour la coopération en matière de développement a un rôle important à jouer pour examiner les points forts spécifiques de chaque mécanisme régional.

65. Progresser vers un dispositif de responsabilisation à tous les niveaux qui tienne compte du fait que la responsabilité varie en fonction des domaines d'action et des acteurs. Dans le cadre de plusieurs mécanismes, ces responsabilités ont été codifiées en termes juridiques plus spécifiques, notamment sous la forme de conventions relatives à l'environnement et aux droits de l'homme. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour évaluer comment un dispositif commun et mondial de responsabilisation pour les engagements pris en matière de coopération pour le développement, qui serait fondé sur des valeurs fondamentales et des principes partagés, pourrait tenir compte des rôles et des responsabilités des différents acteurs. La responsabilisation peut être appuyée par un processus d'apprentissage mutuel et d'évaluation entre pairs associant toutes les parties.

66. Se fonder sur les systèmes utilisés par les entreprises privées pour communiquer des informations sur leurs contributions au développement durable afin de bâtir un système global mondial de suivi et de responsabilisation. La contribution apportée par le secteur privé au développement durable et les retombées qu'il génère dans ce domaine doivent être prises en compte dans un dispositif de responsabilisation global. Les enseignements tirés des systèmes d'établissement volontaire de rapports qui existent dans le secteur privé, notamment le Pacte mondial ou l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, peuvent être utilisés pour mettre en place un tel dispositif.

67. Faire en sorte que les données soient actualisées, fiables et suffisamment ventilées. L'exhaustivité et la qualité des données sont essentielles pour l'efficacité du suivi et une véritable responsabilisation à l'échelle mondiale pour l'après-2015. Il sera capital de disposer de données ventilées à l'échelle mondiale, nationale, régionale et locale et en termes de caractéristiques de la pauvreté pour prendre des mesures utiles et bien ciblées.

68. Étudier comment les nouvelles technologies pourraient être utilisées pour faciliter l'accès aux données. Un appel a été lancé en faveur d'une révolution des données qui offrirait aux citoyens des possibilités accrues de participer à la mesure et au suivi de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, notamment des engagements pris en matière de coopération au service du développement. La création conjointe de données par différents acteurs peut compléter la collecte de données officielles et les statistiques. Il faut améliorer les règles relatives à la divulgation d'informations et assurer le libre accès aux données publiques, notamment en ce qui concerne les flux monétaires du secteur privé. Les acteurs devront interagir davantage pour garantir la transparence.